



N° 2024/22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai, à 17 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 30 avril 2024

Nombre de membres	Les membres présents en séance : M. CARPENTIER – Mme GUARINO – M. BARNAKIAN Mme BELGACEM – Mme DAUBOL M. POTAUX – Mme TRIGNAN
En exercice : 13	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Mme GUIONNET à M. BARNAKIAN Mme JULIEN à Mme DAUBOL M. LIVON à Mme BELGACEM Mme BISSON-GUENOUN à Mme TRIGNAN M. SEGUIN à M. POTAUX
Présent(s) : 07	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
Pouvoir(s) : 05	Le ou les membre(s) absent(s) : M. MARZA
Absent(s) : 01	
Délibération comportant 3 pages	

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS DE DE CARRY-LE-ROUET AUX
ATELIERS SENIORS ORGANISES EN PARTENARIAT AVEC L'ASEPT PACA
SUR LA COMMUNE DE CARRY- LE-ROUET DURANT LE 2EME SEMESTRE
2024 - EXERCICE 2024**

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, expose,

Le CCAS de Carry-le-Rouet a signé le 30.06.2023 une convention de partenariat avec l'ASEPT PACA pour la mise en place d'ateliers au bénéfice des séniors domiciliés sur la commune, conformément à la délibération du CCAS n° 2023/15 du 16.05.2023.

2 ateliers sont prévus durant le 2ème semestre 2024 :
- Réflexologie et automassage : 4 séances de 1 h 30
- Vitalité l'atelier des bons réflexes : 6 séances de 2 h 30

Lors des différents ateliers le CCAS a la possibilité d'offrir un café accueil aux participants. Ce moment de partage permet de créer le lien social et est fort apprécié par les séniors.

Le budget global prévisionnel pour le café accueil organisé par le CCAS durant ces séances serait de l'ordre de 100 €. Ce montant prévisionnel peut être variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à cette manifestation.

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, il est proposé au conseil d'administration de donner une délégation de pouvoirs au Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente du CCAS à procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation du café accueil offert lors des ateliers séniors organisés durant le 1^{er} semestre 2024 ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Les dépenses s'inscriraient au budget du CCAS chapitre 011 – Exercice 2024

Ouï l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- la prise en charge du café accueil lors des ateliers séniors mis en place par l'ASEPT PACA sur la commune de Carry-le-Rouet durant le 2ème semestre 2024 dont le montant prévisionnel de 100 € est variable à la baisse comme à la hausse en fonction du nombre de participants

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

.../...

Afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, le conseil d'administration

DECIDE À L'UNANIMITÉ

- d'autoriser le Président du CCAS et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente, à procéder aux commandes nécessaires pour la réalisation des café accueil des seniors pour les ateliers de l'ASEPT PACA réalisés à Carry-le-Rouet durant le 2^{ème} semestre 2024 ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses en fonction des critères adoptés par le conseil d'administration.

Les achats pour la réalisation de cette manifestation devront rester dans le cadre du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Les dépenses s'inscriront au budget du CCAS chapitre 011 – exercice 2024

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 14 MAI 2024

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : 24 MAI 2024
Et publication ou notification
27 MAI 2024



Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet